

L'activité des femmes après la naissance du deuxième enfant

L'allocation parentale d'éducation a-t-elle un effet incitatif au retrait du marché du travail ?

Carole Bonnet * et Morgane Labbé *

Recherches et Prévisions, n°59, mars 2000

Si l'activité des femmes atteint aujourd'hui un niveau élevé, la présence d'enfants introduit encore des différences, et les taux d'activité restent d'autant plus bas que le nombre d'enfants s'accroît. En dépit de la charge d'enfants et jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, les taux d'activité des mères n'ont cessé de progresser, et les écarts entre les mères d'un ou deux enfants se sont presque résorbés. Mais en 1994, suite à l'extension de l'APE aux deuxièmes naissances, les taux d'activité des femmes avec deux enfants en bas âge ont fortement chuté. L'influence de certaines caractéristiques, telles que la qualification, déjà source d'écarts non négligeables entre les taux d'activité féminins, s'est de nouveau accentuée. De même qu'apparaît l'usage différencié de l'allocation par les femmes, entre celles qui cessent leur activité pour toute la durée légale et celles qui ne font que prolonger leur congé maternité.

L'allocation parentale d'éducation (APE) de rang 2** a connu un développement important et immédiat. En décembre 1995, elle était perçue par environ 110 000 bénéficiaires, au 31 décembre 1998 par 350 000, dont 70 % à taux plein. Cette évolution étonnante et assez inattendue a suscité une série de travaux sociologiques et économétriques, dont les résultats apportent un premier éclairage sur la population des bénéficiaires et les motifs de la prise de l'APE. Cinq ans après sa création, on commence à connaître leur devenir à l'issue de l'APE. Mais l'effet sur les trajectoires reste encore incertain, faute de recul temporel suffisant et de données disponibles.

Le travail présenté ici est une première tentative visant à saisir le seul effet de

la mise en place de l'APE sur les trajectoires d'activité de femmes avec des enfants. Il s'appuie sur les résultats du suivi sur quatre ans d'un échantillon de femmes, réalisé par l'enquête Emploi de l'INSEE. Il est précédé, dans une première partie, par un exposé des principaux résultats des travaux statistiques antérieurs et des questions plus générales qu'ils soulèvent sur les effets d'une longue période d'interruption sur l'activité des femmes.

On peut distinguer trois grands types de travaux menés sur l'APE. La plupart cherchent à évaluer l'impact de l'APE sur le marché du travail, en chiffrant notamment le nombre de retraits consécutifs à la prise de l'APE. D'autres moins fréquents s'intéressent au profil des bénéficiaires et aux facteurs d'entrée dans l'APE. Enfin, plus

* Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation des statistiques).

** (NDLR : on utilise la notion de rang pour désigner l'ordre de naissance, 1^{er} enfant, 2^e enfant, etc.)

récemment, des travaux portent sur la réinsertion dans l'emploi des bénéficiaires à l'issue de la période de perception de l'APE.

L'année suivant sa création, l'APE de rang 2 est déjà l'objet d'analyses qui tentent d'évaluer son impact sur l'activité des femmes. Une première évaluation de l'APE de rang 2 est réalisée en décembre 1995 par Cédric Afsa (1996 et 1999), soit un an et demi après sa mise en place. Elle évalue l'impact de l'APE sur les taux d'activité féminins et distingue l'effet d'aubaine et l'effet incitatif de l'allocation. L'effet incitatif est estimé par comparaison des taux d'activité des mères de deux enfants (dont le plus jeune a entre six et dix-sept mois) avant et après la mise en place de l'APE (décembre 1994 - décembre 1995). Sur les 110 000 femmes percevant l'allocation à cette date, l'objet incitatif représente environ 60 %. Il apparaît une fois et demie plus important que l'effet d'aubaine (lorsqu'un individu n'a pas à changer son comportement pour percevoir l'allocation), estimé par complément, alors que les conditions d'éligibilité, comme le rappelle l'auteur, laissaient prévoir que celui-ci serait fort.

Une recherche sur les facteurs explicatifs du retrait d'activité est également menée

Créée en 1985 et destinée aux parents, hommes ou femmes avec trois enfants, l'allocation parentale d'éducation a été étendue en juillet 1994 aux familles de deux enfants. Son objet est de fournir une allocation à un des parents d'enfants en bas âge, qui a déjà travaillé, mais souhaite se consacrer à leur éducation. L'allocation, dite de remplacement, doit compenser la perte de revenu liée à la cessation d'activité. Elle consiste en une prestation forfaitaire, non imposable, dont le montant s'élève, aujourd'hui, à environ 3 000 francs mensuels. Elle est versée sans condition de ressources et pour une durée maximale de trois ans. Dans le cas d'une activité à temps partiel, elle est attribuée à taux réduit. Les conditions d'attribution sont d'avoir totalisé une durée de deux ans d'activité au cours des dix dernières années et que le plus jeune des enfants ait moins de trois ans.

par C. Afsa. A partir du fichier de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) des allocataires, elle porte sur les femmes qui ont cessé leur activité et bénéficient de l'APE, en utilisant les données. Une cohorte de femmes — qui étaient actives en 1994 et qui ont eu un deuxième enfant entre juillet 1994 et juin 1995 (soit au cours des douze mois suivant la mise en place de l'APE) — est répartie, au 31 décembre 1995, en deux groupes, les actives et les inactives recevant l'APE. Les facteurs ayant déterminé la cessation d'activité sont approchés à partir des informations sur la situation sociale et la situation économique des allocataires recueillies par les caisses d'Allocations familiales (CAF). Les résultats font ressortir des variables caractéristiques d'une population peu insérée dans le marché du travail (population jeune, chômage). La résidence dans une commune rurale apparaît aussi comme une variable associée à l'APE ; elle exprime indirectement le problème de l'offre insuffisante de structures de garde des jeunes enfants dans ces communes.

110 000 femmes incitées à quitter leur emploi

Dans un article (1996), C. Afsa reprend et précise ces premiers résultats, trois années après la mise en place de l'APE. Les traits distinctifs de la population bénéficiaire font ressortir leur situation de précarité vis-à-vis de l'emploi. L'auteur observe ainsi une part élevée d'anciennes chômeuses (un tiers) et de femmes jeunes. Il signale aussi un autre caractère distinctif de cette population : la majorité de ces femmes appartiennent aux classes moyennes. Cette surreprésentation contraste avec celles des groupes favorisés où les femmes plus qualifiées n'ont pas avantage à quitter leur emploi.

Une deuxième évaluation de l'effet incitatif est fournie par Laurence Allain et Béatrice Sédillot (1998) : le nombre de femmes incitées à quitter leur emploi pour bénéficier de l'APE de rang 2 est estimé à environ 110 000. A partir de l'enquête

Emploi de mars 1997, les auteurs comparent le taux d'activité d'une population éligible avec celui qui aurait été observé en l'absence de l'APE. Mais à la différence du fichier de la CNAF, l'enquête Emploi ne comporte pas d'informations sur les femmes bénéficiaires de l'APE. La population éligible est constituée par les mères actives et conjointes (1) ayant deux enfants, dont le plus jeune a moins de trois ans.

La comparaison des taux d'activité est réalisée avec l'hypothèse que le taux d'activité des femmes serait resté, en absence de l'allocation, à un niveau constant entre 1994 et 1997, soit 69 %. Cette hypothèse s'appuie sur la stabilité observée dans l'évolution de l'activité des femmes avec un et trois enfants. La chute des taux d'activité due à l'APE s'élèverait alors à 16 points, ce qui représente, compte tenu du nombre de femmes avec deux enfants en bas âge estimé en juillet 1997 à environ 700 000, un effectif tournant autour de 110 000 femmes ayant quitté leur emploi. Une famille sur deux percevant l'APE à taux plein à cette date serait concernée.

Un cas rare et exemplaire d'une « expérience naturelle »

En prolongeant le taux de la population éligible suivant l'évolution tendancielle de l'activité féminine, l'estimation du taux d'activité de la population éligible s'élève à 71 % en 1997, et l'effet incitatif à environ 125 000 retraits du marché de l'emploi.

L'estimation de L. Allain et B. Sédillot est reprise par Bertrand Ballet (1998), et est actualisée à partir des résultats de l'enquête Emploi de 1998 (2). Une analyse plus économétrique a été réalisée par Thomas Piketty (1998). Selon lui, l'APE représente un cas assez rare et exemplaire d'une « *expérience naturelle* », permettant de mesurer les effets des incitations financières sur l'offre de travail. Il exploite les résultats des enquêtes Emploi de 1994 à 1997. Comme dans les autres études, une première mesure de l'effet de l'APE est donnée par la chute des taux enregistrée entre mars 1994 et mars 1997 :

elle est de 11 points pour les femmes actives occupées, de 18 points pour les femmes actives. T. Piketty cherche à affiner cet effet en l'isolant de ceux qui, au cours de la même période, auraient été causés par d'éventuelles modifications des caractéristiques socio-économiques des femmes concernées. A partir d'une équation *probit* d'offre de travail, il parvient à évaluer l'effet marginal de l'APE sur le travail féminin : selon le nombre de variables explicatives prises en compte dans le modèle, la baisse du taux d'emploi varie entre 11 et 17-18 points, celle du taux d'activité entre 15 et 21-22 points. Chiffrent à partir de l'enquête Emploi à 700 000 le nombre de femmes avec deux enfants dont un âgé de moins de trois ans, T. Piketty en déduit le nombre de femmes qui auraient été incitées à quitter leur emploi ou à se retirer de l'activité en raison de l'allocation : entre 80 000 et 130 000 actives occupées, entre 110 000 et 150 000 actives. L'effet incitatif serait du même ordre de grandeur que celui estimé par les précédentes études, entre 50 % et 70 % du nombre total d'allocataires dénombrés en décembre 1997.

L'élasticité de l'offre de travail à l'APE est calculée sur la base d'un salaire moyen de 7 000 francs par mois et, compte tenu du montant de l'allocation (3 000 F), elle varie entre 0,6 et 1. Les résultats de l'enquête Emploi montrent que les autres probabilités de transition — la probabilité pour une femme inactive ou au chômage de trouver un emploi après la naissance de son second enfant — ont également varié suite à l'extension de l'APE. Sur la population féminine non éligible à l'APE, ces probabilités apparaissent en revanche toutes stables. L'effet de l'APE sur les comportements d'activité peut donc être décomposé : pour les deux tiers, il serait attribuable aux retraits de l'emploi (70 % de l'activité), et pour un tiers, au non-retour vers l'emploi.

L'APE de rang 3 (créée en janvier 1985) avait une finalité nataliste claire, ce qui est sans doute moins clair pour l'APE de rang 2 (même si elle est consécutive à la chute sensible des naissances du début des années quatre-vingt-dix). Un effet éventuel

(1) La part de ménages monoparentaux est en effet très faible : 5 % pour l'ensemble des bénéficiaires de l'APE des CAF au 31 décembre 1998.

(2) Recourant à la même méthode, l'auteur utilise en plus le « fichier enfants » de l'enquête qui permet d'estimer avec plus de précision l'effectif de la population éligible. L'estimation du nombre total de retraits n'est, cependant, pas différente, seul change le calendrier de ces sorties d'activité.

de l'APE sur la natalité, notamment sur le calendrier des naissances (l'APE accélérant la venue du deuxième enfant) a également été recherché par C. Afsa (1996) à partir du fichier de la CNAF et des deux cohortes de femmes, dont il a comparé les durées moyennes de l'intervalle entre naissances de rang 1 et 2. Cet intervalle est effectivement plus court chez les bénéficiaires de l'APE. Mais l'auteur observe aussi que, indépendamment de l'APE, les naissances sont d'autant plus rapprochées que les femmes sont jeunes et les revenus modestes. Davantage représentées chez les bénéficiaires de l'APE, ces deux caractéristiques expliquent ces différences de calendrier de la natalité. Aucune causalité ne peut être déduite de la corrélation constatée entre APE et natalité. Un effet de l'APE sur la venue d'une troisième naissance est également possible dans le cas des femmes qui auraient des difficultés à se réinsérer sur le marché de l'emploi, à l'issue de la période de l'APE de rang 2. Aucune donnée ne permet actuellement de mesurer cette éventualité.

La question de la réinsertion des femmes sur le marché du travail après une longue période d'interruption a été peu étudiée. Ce désintérêt peut s'expliquer par la réduction progressive des périodes de cessation d'activité consécutive à une naissance. La création de l'APE de rang 3, dont le succès a été relativement modéré, a suscité également peu de travaux, à l'exclusion de l'étude, quantitative et qualitative, menée sur le département des Yvelines par Jeanne Fagnani (1995 et 1996).

En ce qui concerne l'APE de rang 2, une première enquête nationale a été réalisée en 1999 par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC, 1999) pour la CNAF. Elle a porté sur un échantillon de 830 femmes qui avaient bénéficié de l'APE de rang 2 à taux plein, et qui en étaient « sorties » depuis six mois, soit au 31 décembre 1997. Au cours d'un entretien mené par téléphone, ces femmes ont été interrogées sur leur trajectoire professionnelle avant (les deux années précédentes) et après l'attribution de l'al-

location. Les conclusions sont encore provisoires en raison des limites imposées par l'enquête (3) et du faible recul temporel. Les analyses réalisées sur la population bénéficiaire tendaient à souligner sa faible insertion sur le marché de l'emploi (évaluée à partir de variables comme le chômage, l'âge et la qualification, associées à la prise de l'APE), et laissait ainsi entrevoir les risques de précarisation encourus par ces femmes à l'issue de l'APE.

A l'issue de l'APE, des situations familiales stables

L'enquête du CREDOC relativise ces risques en prenant en compte la situation du ménage et non plus exclusivement celle de la femme bénéficiaire. Elle fait ressortir la stabilité des situations familiales. Stabilité d'abord de la situation initiale : 75 % des femmes qui avaient un emploi avant l'APE l'occupaient depuis plus de deux ans. La part de celles qui étaient au chômage s'élevait à 20 %, les « inactives » — mères au foyer — représentaient seulement 4 % (pourcentage à considérer avec précaution car il s'agit d'une déclaration). Même stabilité des situations chez les conjoints, puisque 88 % travaillaient avec un contrat à durée indéterminée. Dans les autres cas, c'est-à-dire les situations plus précaires, il s'agit toujours de femmes vivant en couple dont le conjoint bénéficie d'un emploi stable.

La stabilité des situations initiales (4) n'est pas contredite par la réinsertion des femmes à l'issue de cette longue interruption (la majorité des femmes a bénéficié de la durée complète) : la moitié des femmes qui avaient un emploi avant l'APE en occupent un après, et les deux tiers de celles qui occupaient un emploi stable déclarent avoir retrouvé cette situation.

Le changement le plus important concerne les « inactives » dont la part s'est considérablement accrue, passant de 4 % à 25 %. Cette évolution, qui s'appuie sur des déclarations, est toutefois difficile à interpréter. Parmi ces femmes, la moitié a enchaîné

(3) Taille relativement faible de l'échantillon et sélection des femmes ayant bénéficié trois ans de l'APE.

(4) Que certaines limites méthodologiques de l'enquête, telles que l'exclusion du champ d'observation des femmes ayant pris l'APE sur une courte durée, conduisent à relativiser.

avec une APE de rang 3 suite à une troisième naissance. On ne peut pas en induire un effet de l'allocation sur la natalité (que ce soit son calendrier ou son intensité) car l'effectif concerné est très faible (100 personnes), le recul temporel est insuffisant et ces femmes peuvent constituer un groupe non représentatif de l'ensemble des bénéficiaires (il peut s'agir de femmes qui auraient eu un troisième enfant en l'absence de l'APE). Les caractéristiques socioprofessionnelles de ces femmes sont aussi très marquées : comme l'avaient déjà montré les premières analyses sur les bénéficiaires (Afsa, 1996), ce sont en majorité (84 %) des employées et ouvrières.

L'APE : une mesure à l'encontre d'une tendance générale

Les trajectoires féminines ont longtemps été caractérisées au regard de celles des hommes par les cessations et reprises d'activités liées aux activités maternelles. Mais la tendance à l'homogénéité des trajectoires (augmentation des taux quel que soit le nombre d'enfants) et à la disparition des longues périodes d'interruption s'affirme de plus en plus. Ainsi, l'APE apparaît comme une mesure qui va à l'encontre d'une tendance générale. Les études recensées ici apportent un éclairage intéressant sur cette augmentation de l'activité féminine. Elles révèlent la dépendance et donc la vulnérabilité d'une part de la population féminine à l'égard du revenu du conjoint, dépendance qui s'exprime en termes économiques par une forte élasticité de l'offre de travail de ces femmes conjointes à l'existence d'autres revenus dans le ménage (Piketty, 1998).

Alors que les précédentes études sur les effets de l'APE mettaient en évidence les différences sociales opposant la population féminine bénéficiaire aux femmes restant sur le marché du travail, l'étude du CREDOC souligne davantage, du point de vue des ménages, le rôle de la stabilité dans l'emploi comme critère discriminant. L'APE ne touche pas des femmes en situation de précarité ; quand elles remplissaient les condi-

tions d'éligibilité, celles-ci n'ont pas quitté leur emploi pour en bénéficier. La même conclusion ressortait déjà des études sur les bénéficiaires de l'APE de rang 3 (Fagnani, 1995 et 1996). Dans les deux cas, il s'agit bien de ménages et de particuliers qui ont évalué et anticipé des risques avant de s'engager.

Toutefois, ce résultat soulève en amont la question de l'anticipation des risques qu'encourent les ménages et les femmes qui se fient à des critères sur la stabilité de leur vie professionnelle et conjugale. Risque pour la femme de ne pas retrouver un emploi après trois années d'interruption, risque de séparation d'avec son conjoint et donc de précarité si elle ne peut reprendre son emploi, risque de précarité pour le ménage si le conjoint se retrouve au chômage. Par exemple, on sait que le congé parental d'éducation (CPE) ne garantit pas à la femme de retrouver le même poste (Fagnani, 1996). En particulier, il ne l'assure pas contre d'éventuels changements de localisation, donc contre un allongement des déplacements entre le domicile et le travail qui peut être inconciliable avec ses activités parentales.

Un profil type des femmes qui choisissent l'APE

La question de la segmentation de la population féminine avait été soulevée par C. Afsa à propos de l'exclusion de l'APE des femmes n'ayant jamais travaillé. Elle se pose plus largement. Les études réalisées feraient ainsi ressortir un profil type des femmes qui choisiraient l'APE. L'arbitrage qu'elles opéreraient entre la poursuite d'une activité professionnelle et son interruption avec le bénéfice de l'APE les conduirait à mettre en balance les avantages et les inconvénients à court terme, mais à mal anticiper les dommages à plus long terme de la cessation d'activité sur leur carrière. Cette catégorisation ressort aussi des calculs modélisant l'effet de l'arrêt de l'activité professionnelle d'un conjoint sur le revenu disponible d'un ménage de deux enfants. Une simulation par cas types réalisée à

cette fin (5) montre que la diminution du revenu disponible occasionnée par la cessation d'activité croît avec le revenu du ménage : faible dans le bas de l'échelle des revenus (moins 14 %), cas de deux SMIC, ou celui d'un employé et d'un SMIC, cette réduction augmente pour les professions intermédiaires et les employés (moins de 22 %), et atteint un tiers dans le cas d'un couple de cadres. Comme ces calculs ne prenaient pas en compte les charges et les aides relatives à la garde des jeunes enfants, la perte de revenu consécutive au retrait d'un conjoint est estimée nulle pour les catégories aux revenus les plus modestes.

L'intérêt et la satisfaction pour les activités familiales

Ces évaluations permettent d'anticiper sur l'effet massif et différencié de l'APE sur l'offre de travail féminin : pour toute une catégorie de femmes avec des enfants, l'intérêt et la satisfaction tirés des activités familiales peuvent être supérieurs à ceux procurés par l'exercice d'une activité professionnelle peu qualifiée.

L'APE apparaît comme un dispositif qui entérine une division au sein de la population féminine, où les femmes qui interrompent leur activité sont peu qualifiées, présentent des trajectoires marquées par un faible investissement dans leur carrière professionnelle et plus important dans l'éducation des enfants (6). Ces projets familiaux prennent appui sur un environnement perçu comme stable — stabilité conjugale et de la situation professionnelle du conjoint — qui est interprété comme une garantie à long terme. La question que soulève l'APE porte sur le devenir de ces femmes à l'issue d'une longue période d'inactivité professionnelle, dès que cette stabilité familiale et financière n'est plus garantie. Pour une grande part de ces femmes jeunes et non qualifiées, l'APE permet autant la réalisation d'un projet familial que de répondre à des problèmes d'emploi, qu'il s'agisse de conditions de travail peu satisfaisantes ou de difficultés d'insertion professionnelle. Toute interruption peut

dans ces circonstances accentuer des problèmes d'insertion, voire constituer un handicap supplémentaire alimentant un processus d'exclusion, qui peut être déjà amorcé.

L'effet amplificateur de l'APE sur les déterminations sociales

Evaluer l'effet de ces interruptions sur les trajectoires est nécessaire dans la mesure où elles peuvent les infléchir, renforçant le poids de déterminations sociales que l'on sait chez ces catégories de femmes être non négligeable. Ainsi, des études sur l'entrée dans l'âge adulte ont montré comment des trajectoires féminines pouvaient être très tôt déterminées (Galland, 1995) : chez les femmes peu qualifiées, sorties jeunes du cycle scolaire, l'entrée dans la vie active est simultanée voire postérieure à la formation de la famille (mariage, enfants). Cette simultanéité des événements clôt très tôt l'éventail des parcours possibles. On ne peut donc négliger l'effet amplificateur de l'APE sur ces déterminations sociales. Seule l'étude des trajectoires féminines sur une longue période permettrait d'apprécier cet impact.

Mais en dehors de l'enquête Famille, dont la dernière disponible est encore celle qui a été associée au recensement de 1991, aucune source statistique ne retrace à l'échelle nationale ces biographies féminines sur le long terme. A défaut de celle-ci, on peut toutefois utiliser l'enquête Emploi réalisée chaque année, et qui suit pendant trois ans un échantillon de la population. Les événements familiaux et professionnels — simultanément enregistrés — permettent d'étudier les transitions sur quatre ans (7) entre activité et inactivité chez les femmes, selon le nombre d'enfants, l'âge et d'autres caractéristiques telles que la qualification.

Cette exploitation a été menée à partir de l'enquête Emploi de mars 1998. Les résultats, présentés ci-après, permettent de saisir l'effet à court terme sur ces trajectoires de la mise en place de l'APE de rang 2 en juillet 1994. Dans cette partie, on décrit les

(5) Thélot et Villac, « Politique familiale. Bilan et perspectives », rapport à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et au ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, mai 1998.

(6) Ce risque de segmentation de la population féminine est mis en avant dans les commentaires sur l'APE, comme dans le rapport de Béatrice Majnoni d'Intignano, (1999).

(7) Trois années de suivi plus une année rétrospective.

trajectoires sur le marché du travail des femmes donnant naissance à un premier ou à un deuxième enfant. La première partie, consacrée aux taux d'activité, dresse un portrait général de l'activité des mères. La deuxième partie décrit les trajectoires durant quatre ans sur le marché du travail. On étudie tout d'abord, aussi bien en termes d'activité que de naissances ultérieures, les trajectoires des femmes donnant naissance à un premier enfant. On se concentre par la suite sur les femmes donnant naissance à un deuxième enfant, en les distinguant selon la date de naissance de ce dernier (avant ou après le 1^{er} juillet 1994, date d'instauration de l'APE de rang deux).

Un suivi sur quatre ans des trajectoires

Les trajectoires de ces femmes sont étudiées à partir de l'enquête Emploi. Cette enquête est réalisée chaque année, au mois de mars, auprès de 150 000 individus en moyenne. L'échantillon est renouvelé par tiers chaque année. Il est donc techniquement possible de suivre 50 000 individus sur trois ans. Le questionnaire de l'enquête comprenant par ailleurs une question rétrospective sur l'activité, les trajectoires s'étendent sur quatre ans.

On dispose ainsi d'informations sur les trajectoires sur le marché du travail des femmes donnant naissance à un premier enfant selon qu'il est suivi ou non d'un deuxième dans un délai court (trois ans qui suivent), sur l'évolution des flux qui ont abouti à une diminution des taux d'activité des mères conjointes de deux enfants et, indirectement, sur l'impact de l'APE sur les différentes trajectoires. Le sujet de la « réinsertion » des femmes sur le marché du travail après une période d'inactivité assez longue ne peut être traité complètement avec l'enquête Emploi. Il faudrait, en effet, au minimum cinq ans (et non quatre, comme actuellement) pour étudier les retours en activité consécutifs à une interruption pour cause d'APE (encadré ci-contre).

On a travaillé pour notre étude sur les

enquêtes Emploi de 1993 à 1998 et on a conservé les femmes présentes trois années consécutives. Parmi ces dernières sont exclues les femmes ne vivant pas en couple au moment de la naissance et les femmes donnant naissance à un troisième enfant dans les trois ans qui suivent la deuxième naissance. On cherche, en effet, à mettre en évidence l'effet de l'APE (prestation en général perçue par les femmes en couple) sur les trajectoires, au regard du marché du travail, des femmes donnant naissance à un deuxième enfant (sans que la venue d'un troisième puisse expliquer leur comportement d'activité) (8).

Cette utilisation des enquêtes Emploi en panel pose le problème de l'attrition, c'est-à-dire de la « disparition » d'individus d'une année sur l'autre (les déménagements en constituant la principale cause). En effet, dans cette enquête, on suit les logements et non les personnes (9). Cette « perte » peut alors modifier les agrégats calculés par rapport aux valeurs observées sur la population totale. En effet, il est tout à fait possible que les trajectoires sur le marché du travail soient expliquées par un ensemble de caractéristiques, observables ou non, qui conditionneraient aussi le fait de déménager. Ce biais d'attrition doit être cor-

Les femmes bénéficiaires de l'APE dans l'enquête Emploi

On ne connaît pas les bénéficiaires de l'APE dans l'enquête Emploi (il n'existe, en effet, aucune question concernant cette prestation). Aussi, il n'est pas possible de mesurer l'impact direct d'une prise de l'APE sur les trajectoires individuelles d'activité des femmes. En revanche, on peut estimer de façon indirecte l'impact de la mise en place de l'allocation en étudiant les variations globales de comportement survenues après celle-ci. En supposant que, indépendamment de l'APE, les comportements seraient restés stables, on peut imputer à cette dernière la chute des taux d'activité et la modification des trajectoires sur le marché du travail (1).

(1) Allain L. et Sédillot B., *L'effet de l'allocation parentale d'éducation sur l'activité des femmes*, in *Politique familiale. Bilan et perspectives*, Thélot C. et Villac M. (sous la dir.), mai 1998.

(8) Pour une présentation détaillée de la constitution de l'échantillon, se reporter à Bonnet et Labbé, 1999.

(9) Pour une présentation des impacts de l'attrition, se reporter à Bonnet et Labbé, 1999.

rigé (10). On tentera de le faire dans la suite de l'article (en particulier dans le tableau 4), consacrée aux trajectoires sur le marché du travail des femmes donnant naissance à un deuxième enfant.

On considère une activité au sens du recensement, c'est-à-dire en se basant sur la déclaration spontanée des individus à la question sur le statut sur le marché du travail. La population active comprend les actifs occupés et les chômeurs. Il faut garder à l'esprit, à l'examen des graphiques suivants et si l'on souhaite faire des comparaisons avec des sources extérieures, que les taux d'activité au sens du recensement sont plus élevés que ceux calculés au sens du BIT.

Baisse du taux d'activité des mères de deux enfants

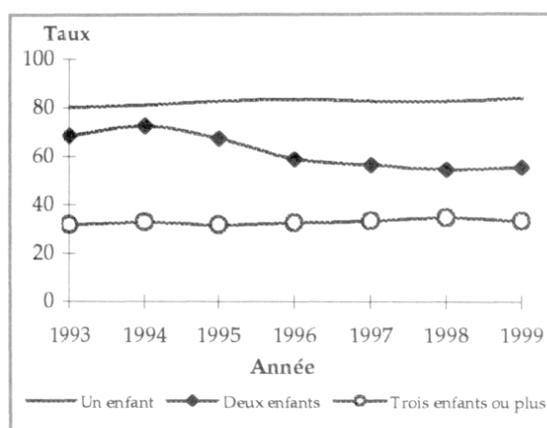
On constate que sur toute la période d'observation, les femmes sont d'autant moins actives que leur nombre d'enfants est élevé (graphique 1). Jusqu'en 1994, les taux d'activité augmentaient quel que soit le nombre d'enfants (graphique 2) (11). A partir de 1995, l'extension de l'APE aux familles de deux enfants a conduit à une baisse importante du taux d'activité des mères conjointes de deux enfants. Ce taux, qui s'élevait à 74 % en mars 1994, a progressivement diminué les années suivantes, pour atteindre 69 % en mars 1995, 60 % en mars 1996, 58 % en mars 1997 et 56 % en mars 1998. L'effet de l'APE apparaît clairement, les taux d'activité des femmes mères d'un ou de trois enfants ayant continué à progresser sur la période.

Il est intéressant de faire l'analyse par groupe social. Compte tenu du faible nombre d'observations, il n'était pas possible de retenir un grand nombre de catégories. On a donc choisi un indicateur synthétique, l'âge de fin d'études, censé représenter entre autres le niveau de qualification et la catégorie socioprofessionnelle, ainsi qu'un indicateur d'âge. Par la suite, on appellera « non qualifiées » les femmes dont l'âge de fin d'études est inférieur ou égal à dix-neuf ans

et « qualifiées » celles dont l'âge de fin d'études est supérieur à dix-neuf ans, « jeunes » les femmes âgées de moins de trente et un ans et « adultes », celles de trente et un ans et plus.

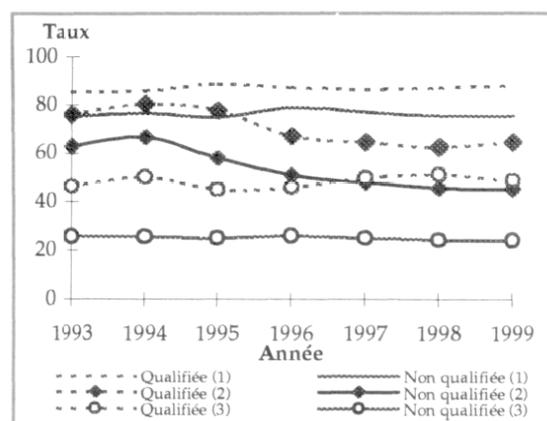
Quelle que soit la qualification, le taux d'activité des femmes diminue avec le nombre d'enfants. Il augmente avec la qualification quel que soit le nombre d'enfants. Ce résultat est conforme à la théorie

Graphique 1 - Taux d'activité des femmes conjointes, âgées de 20 à 49 ans, en fonction de leur nombre d'enfants à charge (dont un de moins de trois ans)



Source : enquêtes Emploi, INSEE, 1993 - 1999.

Graphique 2 - Taux d'activité des femmes conjointes, âgées de 20 à 49 ans, en fonction de leur nombre d'enfants à charge (dont un de moins de trois ans) et de leur « qualification »



Source : enquêtes Emploi, INSEE, 1993 - 1999.

Les chiffres entre parenthèses (1), (2) et (3) correspondent au nombre d'enfants à charge. Les femmes « non qualifiées » sont celles dont l'âge de fin d'études est inférieur ou égal à dix-neuf ans et « qualifiées » celles dont l'âge de fin d'études est supérieur à dix-neuf ans.

(10) Pour une présentation plus complète de ces phénomènes d'attrition, se reporter à Chambaz et Maurin, 1996.

(11) On trouve les graphiques de l'évolution depuis 1982 dans Piketty (1998).

du capital humain, les personnes les plus qualifiées perdant relativement plus à se retirer du marché du travail.

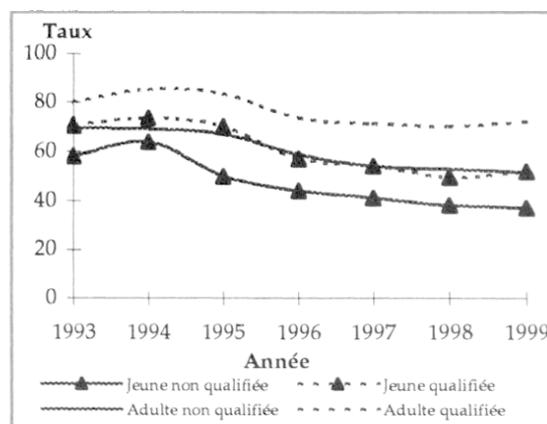
L'effet de l'APE sur le taux d'activité est distinct selon la qualification (graphique 3). Les femmes « non qualifiées » avec deux enfants à charge, dont un de moins de trois ans, se sont davantage retirées du marché du travail que les femmes « qualifiées ». L'écart des taux d'activité est ainsi passé de 13,5 à 17,5 points. Ce résultat est en accord avec les études menées entre 1995 et 1998. Selon J. Fagnani (1995), « les classes moyennes sont surreprésentées parmi les bénéficiaires ». C. Afsa (1996) confirme ce constat : « on remarque ainsi que l'APE est plus fréquente chez les ménages modestes (...) les femmes appartenant à un milieu social élevé poursuivent leur carrière professionnelle qui risquerait d'être entravée par un arrêt de leur activité ».

On constate aussi que la légère progression de l'activité des femmes ayant trois enfants, dont un en bas âge, résulte de la croissance de l'activité des femmes « qualifiées » (le taux d'activité s'élève de 46 % en mars 1993 à 51 % en mars 1998).

Les « jeunes non qualifiées » sont sensibles à l'attrait de l'APE

L'analyse croisée des taux d'activité met en évidence deux phénomènes selon l'âge et la qualification. Tout d'abord, parmi les femmes « non qualifiées », les « jeunes » ont vu leur taux d'activité baisser de manière importante (de plus de 20 points) alors que celui des femmes « adultes » connaissait une diminution moindre (environ 17 points). Par ailleurs, il semble que les « jeunes non qualifiées » ont été immédiatement sensibles à l'attrait de l'APE. Leur taux d'activité a déjà baissé en mars 1995 alors qu'il commence juste à décroître pour les autres catégories. Dans la catégorie des « jeunes » se trouvent les femmes les plus incitées financièrement à bénéficier de l'APE. En effet, elles connaissent à la fois une moindre insertion sur le marché du travail et des salaires plus faibles.

Graphique 3 - Taux d'activité des femmes conjointes, âgées de 20 à 49 ans, avec deux enfants à charge, dont un de moins de trois ans, par âge et « qualification »



Source : enquêtes Emploi, INSEE, 1993 - 1999.

Les femmes « non qualifiées » sont celles dont l'âge de fin d'études est inférieur ou égal à dix-neuf ans et « qualifiées » celles dont l'âge de fin d'études est supérieur à dix-neuf ans. Les femmes « jeunes » sont âgées de moins de trente et un ans, les femmes « adultes » de trente et un ans et plus.

La naissance d'un premier ou d'un deuxième enfant induit, comme on peut s'y attendre, une baisse des taux d'activité. Avant 1994, la baisse est pour un premier comme pour un deuxième enfant d'environ 5 points (tableau 1, p. 18). Après 1994 et l'extension de l'APE, en revanche, l'impact d'une naissance sur les taux d'activité est fortement différencié selon le rang de l'enfant : la baisse consécutive à une naissance de premier rang est légèrement plus faible qu'avant (environ 3 points). On peut alors se demander si cette diminution de l'écart résulte de la création de l'APE de rang 2, qui inciterait les femmes anticipant de s'arrêter au deuxième enfant de ne pas le faire à la première naissance (afin de satisfaire alors aux futures conditions d'éligibilité de l'APE de rang 2) ou d'une norme sociale en évolution. La baisse du taux d'activité consécutive à la naissance du deuxième enfant s'est, en revanche, fortement accentuée, puisqu'elle atteint plus de 20 points. Ces évolutions des taux d'activité des mères d'un ou deux enfants s'accompagnent de modifications des trajectoires sur le marché du travail.

L'échantillon considéré est constitué des femmes ayant donné naissance à un pre-

Tableau 1 - Taux d'activité des femmes avant et après la naissance de l'enfant

en %

	Premier enfant			Deuxième enfant		
	Avant	Après	Variation	Avant	Après	Variation
1993	85,3	80,4	- 4,9	72,5	66,4	- 6,1
1994	85,2	80,4	- 4,8	75,6	70,9	- 4,7
1995	87,0	83,7	- 3,7	73,7	62,6	- 11,1
1996	84,1	82,5	- 2,4	76,4	57,7	- 18,7
1997	84,5	81,1	- 3,4	78,8	57,6	- 21,2
1998	85,9	82,1	- 3,8	76,0	54,5	- 21,5

Source : enquêtes Emploi, INSEE, 1993 – 1998.

mier enfant et qui restent dans l'échantillon pendant les trois ans qui suivent. On en dénombre 688, dont 126 donneront naissance à un deuxième enfant dans les trois ans qui suivent.

Peu d'interruptions d'activité à la naissance du premier enfant

Les femmes en inactivité avant la naissance sont peu nombreuses (13 % de l'échantillon) et plus de la moitié restent en inactivité durant les trois années d'observation. Les parcours autres que l'inactivité pendant trois ans rassemblent des effectifs trop faibles pour pouvoir être commentés. Le taux d'activité avant la naissance du premier enfant s'établit à 87 %, celui des femmes ne donnant pas naissance à un deuxième enfant dans les trois ans à 89 % et celui des femmes donnant naissance à un deuxième enfant à 77 % (12). A la fin de la période d'observa-

tion, soit trois ans après, les taux d'activité s'élèvent respectivement à 81 %, 87 % et 51 %. Ces taux soulignent à nouveau le petit nombre de femmes qui interrompent leur activité lorsqu'elles ont un premier enfant, s'il n'est pas suivi d'un deuxième dans un délai court. Trois types de trajectoire sont distingués pour les femmes en activité avant la naissance du premier enfant : activité pendant trois ans, activité à la fin des trois ans mais inactivité au moins une fois durant la période, et en inactivité au bout des trois ans.

La trajectoire dominante est celle d'un maintien en activité durant les trois ans qui suivent la naissance (elle concerne un peu plus de huit femmes sur dix). Un peu moins de deux femmes sur dix connaissent au moins une période d'inactivité dans les trois ans, alors même qu'elles ne peuvent évidemment pas bénéficier de l'APE. Parmi elles, les deux tiers sont en inactivité au bout des trois ans. Elles sont plutôt « jeunes » et « peu qualifiées » (tableau 2).

Parmi les femmes en activité avant la naissance de leur premier enfant et qui ont donné naissance à un deuxième enfant au cours des trois ans qui suivent, seulement un peu plus de la moitié ont prolongé leur activité alors que c'est le cas pour neuf femmes sur dix parmi celles qui n'ont pas eu de deuxième enfant dans les trois ans (tableau 3).

Tableau 2 - Trajectoires des femmes en activité avant la naissance du premier enfant, suivant l'âge et la « qualification »

Trajectoire au cours des trois ans	Femmes de moins de 27 ans « peu qualifiées »	Femmes de moins de 27 ans « qualifiées »	Femmes de 27 ans et plus « peu qualifiées »	Femmes de 27 ans et plus « qualifiées »	Ensemble
Activité durant trois ans	76 %	83 %	82 %	88 %	82 %
Activité à la fin, mais inactivité au moins une fois	10 %	5 %	4 %	3 %	6 %
Inactivité au bout des trois ans	14 %	12 %	14 %	9 %	12 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Part de chaque catégorie dans la population totale	26,5 % (159)	15,4 % (92)	32,2 % (193)	25,9 % (155)	100 %

Source : enquêtes Emploi, INSEE, 1993 – 1998.

Entre parenthèses figurent les effectifs dans l'échantillon.

NB : on appelle « peu qualifiées » les femmes dont l'âge de fin d'études est inférieur ou égal à dix-neuf ans et « qualifiées » celles dont l'âge de fin d'études est supérieur à dix-neuf ans. On a choisi l'âge de vingt-sept ans de manière à travailler sur des effectifs suffisants dans chacun des sous-groupes considérés.

(12) Ces taux d'activité sont différents de ceux reportés dans le tableau 1. En effet, la population retenue ici est celle qui reste dans l'échantillon pendant trois ans. Or, les taux d'activité de cette dernière sont plus élevés que ceux calculés une année donnée car le suivi conduit à conserver les situations les plus stables (Bonnet et Labbé, 1999).

Tableau 3 - Trajectoires des femmes en activité avant la naissance de leur premier enfant suivant la naissance ou non d'un deuxième enfant

Trajectoires	Femmes ne donnant pas naissance à un deuxième enfant au cours des trois ans	Femmes donnant naissance à un deuxième enfant au cours des trois ans	Ensemble
Activité durant trois ans	87 % (438)	56 % (54)	82 % (492)
Activité à la fin mais inactivité au moins une fois	6 % (28)	6 % (6)	6 % (34)
Inactivité au bout des trois ans	7 % (36)	38 % (37)	12 % (73)
Total	100 % (502)	100 % (97)	100 % (599)

Source : enquêtes Emploi, INSEE, 1993 - 1998.
Entre parenthèses figurent les effectifs dans l'échantillon.

Compte tenu des effets de l'APE sur l'activité, on distingue les femmes donnant naissance à un deuxième enfant selon la date de naissance de ce dernier. Le premier groupe de femmes (deuxième enfant né avant le 1^{er} juillet 1994, c'est-à-dire avant l'instauration de l'APE) comprend 346 femmes, le deuxième 288 (deuxième enfant né après le 1^{er} juillet 1994 et avant mars 1996).

Un impact majeur à la naissance du deuxième enfant

Dans le premier groupe de femmes (celles ne pouvant pas bénéficier de l'APE), le taux d'activité passe de 73 (avant la naissance) à 78 % (trois ans après). Dans le deuxième groupe, il baisse de 20 points, de 78 % à 58 %. Le fait que le taux d'activité de début de période soit plus élevé dans le deuxième groupe de femmes (d'environ 5 points) résulte du phénomène général de croissance des taux d'activité féminins. Le premier groupe de femmes est en effet composé de générations plus anciennes que le second.

La baisse du taux d'activité pour le deuxième groupe résulte de trois flux principaux : le pourcentage de femmes qui restent en activité après la naissance diminue fortement (de 60 % à 45 %) alors que le nombre de femmes qui quittent l'activité dès la naissance de leur deuxième enfant ou un an après augmente (de 5 % à 23 %). Enfin, les femmes qui étaient en inactivité avant la naissance sont proportionnellement moins nombreuses à retourner en activité après la naissance (de 11,5 % à 5 %).

Une proportion importante d'entre elles a demandé l'APE et satisfaisait donc aux conditions d'activité requises.

On se concentre désormais sur les femmes en activité avant la naissance de leur deuxième enfant. En effet, si l'effet de l'APE apparaît clairement sur la transition inactivité-activité (avec une baisse de 6 points), il est encore plus net sur les transitions de l'activité vers l'inactivité (qui ont connu une hausse d'environ 18 points). L'APE a non seulement conduit à des retraits importants du marché du travail, mais elle a par ailleurs incité de nombreuses femmes inactives à ne pas s'y représenter.

On peut distinguer trois types de trajectoire (tableau 4, p. 20) :

- les femmes qui restent en activité pendant toute la période considérée. Leur proportion baisse de manière importante entre les périodes pré- et post-APE. De nombreuses femmes sont incitées à bénéficier de la prestation et quittent leur activité ;
- les femmes qui interrompent momentanément leur activité à la suite de la naissance (en activité au bout de trois ans avec au moins un épisode d'inactivité). Ces femmes ont pu demander l'APE mais sans en bénéficier jusqu'à la fin ;
- les femmes qui quittent l'activité : cette sortie pouvant se produire dès la naissance du deuxième enfant, ou un peu après (les femmes ne demandent pas l'APE dès la naissance mais attendent la fin de leur congé maternité). On constate que non seulement l'APE a incité les femmes à se retirer du

Tableau 4 - Trajectoires des femmes en activité avant la naissance de leur deuxième enfant

Trajectoires	Enfant né avant le premier juillet 1994	Enfant né après le premier juillet 1994	Variation
Activité durant trois ans	82 % (209)	57 % (129)	- 25 %
Activité à la fin mais inactivité au moins une fois	8 % (20)	10 % (23)	+ 2 %
Inactivité au bout des trois ans	10 % (25)	33 % (74)	+ 23 %
Total	100 % (254)	100 % (226)	0 %

Source : enquêtes Emploi, INSEE, 1993 – 1998.

Entre parenthèses figurent les effectifs dans l'échantillon.

Remarque : la prise en compte du biais d'attrition ne modifie pratiquement pas les résultats présentés dans ce tableau.

Tableau 5 - Trajectoire des femmes ayant un emploi avant la naissance de leur deuxième enfant

Trajectoires	Enfant né avant le premier juillet 1994	Enfant né après le premier juillet 1994	Variation
Activité durant trois ans	85 % (193)	61 % (122)	- 24 %
Activité à la fin mais inactivité au moins une fois	8 % (18)	9 % (18)	+ 1 %
Inactivité au bout des trois ans	4 % (17)	30 % (62)	+ 23 %
Total	100 % (228)	100 % (202)	0 %

Source : enquêtes Emploi, INSEE, 1993 – 1998.

Entre parenthèses figurent les effectifs dans l'échantillon.

Tableau 6a - Trajectoires des femmes en activité avant l'instauration de l'APE

en %

Trajectoire au cours des trois ans	Femmes de moins de 31 ans « peu qualifiées »	Femmes de moins de 31 ans « qualifiées »	Femmes de 31 ans et plus « peu qualifiées »	Femmes de 31 ans et plus « qualifiées »	Ensemble
Activité durant trois ans	82	87	81	90	82
Activité à la fin mais inactivité au moins une fois	9	11	7	6	8
Inactivité au bout des trois ans	9	2	12	4	10
Ensemble	100	100	100	100	100

Source : enquêtes Emploi, INSEE, 1993 – 1998.

Tableau 6b - Trajectoires des femmes en activité après l'instauration de l'APE

en %

Trajectoire au cours des trois ans	Femmes de moins de 31 ans « peu qualifiées »	Femmes de moins de 31 ans « qualifiées »	Femmes de 31 ans et plus « peu qualifiées »	Femmes de 31 ans et plus « qualifiées »	Ensemble
Activité durant trois ans	47	48	47	78	57
Activité à la fin mais inactivité au moins une fois	8	22	12	6	10
Inactivité au bout des trois ans	45	30	41	16	33
Ensemble	100	100	100	100	100

Source : enquêtes Emploi, INSEE, 1993 – 1998.

marché du travail, mais les a en plus incitées à se retirer pour une durée au moins égale à trois ans (la proportion des femmes dans ce cas est multipliée par plus de trois avant et après l'APE).

Une sortie importante des chômeuses du marché du travail

Les études effectuées sur l'effet de l'APE sur l'activité des femmes montrent une sortie importante des chômeuses du marché du travail. Dans notre échantillon, les femmes au chômage avant la naissance de leur deuxième enfant représentent 10 % de l'ensemble des femmes actives. La faiblesse des effectifs enquêtés ne permet pas d'étudier très précisément les trajectoires des chômeuses. Ainsi, les résultats présentés sur le champ des femmes ayant un emploi sont sensiblement les mêmes que ceux sur le champ des femmes en activité (tableau 5). Cependant, le fait d'être au chômage avant la naissance du deuxième enfant a un effet très significatif sur la probabilité de se retirer du marché du travail après la naissance. Cette probabilité de retrait pour les femmes au chômage est de 40 points supérieure à ce qu'elle est pour les femmes en emploi stable. D'autres facteurs, déjà évoqués, tels que l'âge ou la qualification, ont aussi une influence significative sur cette probabilité.

Pour caractériser les femmes qui quittent l'activité (emploi ou chômage), on distingue deux niveaux de qualification (les femmes « peu qualifiées » assimilées à un âge de fin d'études inférieur à dix-neuf ans et les femmes « qualifiées ») et deux groupes d'âge (les femmes « jeunes », âgées de moins de trente et un ans et les « adultes », celles âgées de trente et un ans et plus).

L'APE a profondément modifié les trajectoires des femmes sur le marché du travail pendant au moins les trois ans qui suivent la naissance du deuxième enfant (tableaux 6a et 6b). Avant la mise en place de l'allocation, plus de huit femmes sur dix demeurent en activité durant les trois ans qui suivent la naissance de leur deuxième enfant. Après l'APE, seules cinq fem-

mes sur dix le sont alors que la proportion de femmes qui cessent leur activité pendant au moins les trois ans qui suivent la deuxième naissance est multipliée par trois (pour atteindre un tiers des femmes considérées).

Ces évolutions n'ont cependant pas été homogènes selon l'âge et la qualification. Les femmes « adultes qualifiées » sont celles dont les trajectoires se sont le moins modifiées suite à la mise en place de l'APE. En effet, elles connaissent majoritairement une trajectoire continue (à plus de 77 % contre près de 90 % avant l'instauration de l'allocation) même si elles se retirent désormais davantage du marché du travail, à 16 % (4 % avant l'APE). En ce qui concerne les femmes « jeunes qualifiées », alors que neuf sur dix restaient en activité avant la mise en place de la prestation, seulement cinq sur dix sont dans le même cas de figure après, 30 % se retirant désormais du marché du travail (alors qu'elles n'étaient que 20 % dans ce cas-là avant la mise en place de l'APE) et deux sur dix interrompant momentanément leur activité (une sur dix auparavant).

Les femmes « peu qualifiées », quel que soit leur âge, se sont retirées du marché du travail dans les mêmes proportions. La moitié des femmes « peu qualifiées » ont des trajectoires continues après l'instauration de l'APE contre environ un peu plus de huit femmes sur dix avant (tableau 6b). En revanche, à la différence des « jeunes qualifiées », les femmes « peu qualifiées » se sont davantage orientées vers une inactivité au bout des trois ans, qui concerne quatre fois plus de femmes après l'instauration de l'APE qu'avant. Enfin, seulement 10 % s'interrompent de manière momentanée, proportion qui n'a pas bougé suite à la mise en place de l'allocation.

L'ensemble de ces évolutions confirme l'effet distinct de l'APE selon l'âge mais surtout, essentiellement, selon la qualification. En général, la prise de cette prestation résulte d'un calcul financier. Les femmes qui arrêtent leur activité pour en bénéficier sont celles pour lesquelles il est plus intéressant,

financièrement, de bénéficier de la prestation que de se maintenir sur le marché du travail. Deux catégories sont dans ce cas : d'une part, les femmes « peu qualifiées », aux salaires plus faibles et aux perspectives de carrière moins attrayantes, d'autre part, les « jeunes » femmes, davantage confrontées que leurs aînées à des difficultés d'insertion sur le marché du travail et à des salaires moins élevés.

Un arrêt d'activité momentané pour les femmes jeunes « qualifiées »

Toutefois, il faut souligner une différence de comportement importante selon la qualification parmi les femmes « jeunes ». Alors que les « peu qualifiées » ont un comportement similaire à celui de leurs aînées (à savoir un retrait massif vers l'inactivité après la deuxième naissance), les « qualifiées » s'orientent aussi vers des interruptions momentanées d'activité, signe peut-être d'une prise de conscience de l'entrave à la carrière professionnelle que peut constituer un arrêt d'activité.

Un certain nombre d'études ont mis en évidence la chute du taux d'activité des femmes avec deux enfants en bas âge, suite à l'extension en 1994 de l'APE au deuxième enfant. Si cette évolution des taux est désormais bien connue, le travail effectué apporte des compléments. Il montre comment se sont modifiées les trajectoires féminines sur le marché du travail après la mise en place de cette allocation. Il confirme également les résultats des précédentes études sur l'impact différencié de l'APE sur

les femmes, les « jeunes » et les « non qualifiées » étant plus incitées à se retirer du marché du travail pour en bénéficier. Mais il permet aussi de préciser les usages de l'allocation en distinguant les femmes qui cessent leur activité au moins pour trois ans (la durée maximale de l'allocation) de celles qui utilisent l'APE pour prolonger leur congé maternité.

De nombreuses questions portant sur les effets aussi bien économiques que démographiques de l'APE restent posées. Jusqu'à présent, la limitation des données ne permettait d'y répondre que partiellement. En terme démographique, et parce que l'APE était présentée comme une mesure de politique familiale, il est encore difficile de savoir si l'allocation a joué sur le calendrier et sur le nombre de naissances. A-t-elle incité les femmes à avoir un deuxième enfant ? A-t-elle conduit à anticiper la deuxième naissance ou à retarder la troisième ? Il est probable que l'exploitation de l'enquête Famille de 1999 fournira des éléments de réponse. En terme de situation sur le marché du travail, et parce que l'APE, par ses effets, s'est révélée être une véritable mesure de politique de l'emploi, il est important désormais d'étudier la réinsertion des femmes après trois ans d'inactivité. En ce qui concerne l'APE de rang 3, la reprise d'activité n'apparaît pas aisée. Selon l'étude de J. Fagnani (1995), même les femmes en emploi stable avant la troisième naissance ne retrouvent pas à leur retour la même situation professionnelle. Qu'en est-il des sortantes de l'APE de rang 2 ? L'exploitation de l'enquête Emploi de 1999 permettra certainement d'apporter des éléments de réponse.

Références bibliographiques

Afsa C., *L'activité féminine à l'épreuve de l'allocation parentale d'éducation*, *Recherches et Prévisions*, 1996, n° 46.

Afsa C., *Les effets ambigus de la loi Famille*, *Informations sociales*, 1997, n° 58.

Afsa C., *L'allocation parentale d'éducation : entre politique familiale et politique de l'emploi*, *Données sociales*, 1999.

Allain L. et Sédillot B., *L'effet de l'allocation parentale d'éducation sur l'activité des femmes*, in « Politique familiale. Bilan et perspectives », Thélot C. et Villac M. (sous la dir.), mai 1998.

Ballet B., "L'effet de l'allocation parentale d'éducation (APE) sur les comportements d'activité", INSEE, note interne, DSDS, 1998, n° 431/F204.

Bonnet C. et Labbé M., « L'activité des femmes après la naissance du premier et du deuxième enfant. L'impact de l'allocation parentale d'éducation », ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DREES, Document de travail, 1999, n° 10.

Chambaz C. et Maurin E., *La persistance dans la pauvreté et son évolution*. *Economie et Prévision*, 1996, n° 122.

CREDOC, *Le devenir des sortants de l'allocation parentale d'éducation de rang 2*, mai 1999.

Desplanques G., *Activité féminine et vie familiale*, *Economie et Statistique*, 1993, n° 261.

Dubujet F., *Les déménagements forment la jeunesse*, *INSEE-Première*, mai 1999, n° 647.

Fagnani J., *Les bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation. Une étude dans les Yvelines*, *INSEE-Première*, février 1995, n° 362.

Fagnani J., *L'allocation parentale d'éducation : effets pervers et ambiguïtés d'une prestation*, *Droit social*, mars 1995, n° 3.

Fagnani J., *Retravailler après une longue interruption. Le cas des mères ayant bénéficié de l'allocation parentale d'éducation*, *Revue Française des Affaires sociales*, 1996, n° 3.

Galland O., *Une entrée de plus en plus tardive dans la vie adulte*, *Economie et Statistique*, 1995, n° 283-284.

INSEE, *Bilan démographique 1998*, février 1999, n° 633.

Majnoni d'Intignano B. (sous la dir.), *Egalité entre femmes et hommes : aspects économiques : Conseil d'analyse économique*, La Documentation française, 1999.

Piketty T., *L'impact des incitations financières au travail sur les comportements individuels : une estimation pour le cas français*, *Economie et Prévision*, 1998, n° 132-133.

Thélot C. et Villac M., « Politique familiale. Bilan et perspectives », rapport à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et au ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, mai 1998.

Revue *Recherches et Prévisions*

Appel à articles

La revue *Recherches et Prévisions* publie des articles concernant le champ familial et social : modes de vie, politiques publiques, acteurs et institutions.

Pour les modalités : voir dernière page du numéro.